

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1882.

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE POUR L'EXERCICE 1883 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Le Budget du corps de la Gendarmerie, présenté pour l'exercice 1883, est basé sur un effectif de 2,008 officiers, sous-officiers et gendarmes et de 1,367 chevaux ; il s'élève à la somme de 3,496,900 francs.

Le Gouvernement demande que ce Budget soit augmenté d'une somme de 21,300 francs, afin de pouvoir modifier comme il suit l'effectif de la Gendarmerie, savoir :

1° Créer à Nil-Saint-Vincent (Brabant) une brigade composée de 1 brigadier et de 4 gendarmes à cheval ;

2° Créer à Oudenbourg (Flandre occidentale) une brigade composée de 1 brigadier et de 4 gendarmes à pied ;

3° Créer à Zwyndrecht (hameau dit Tête-de-Flandre) une brigade composée de 1 brigadier et de 4 gendarmes à pied ;

Et 4° remplacer le brigadier à cheval de la brigade de Perwez (Brabant) par un maréchal des logis à cheval.

L'augmentation précitée de 21,300 francs, se décompose comme il suit :

LITT. A. — Solde des sous-officiers et gendarmes.

1 brigadier à cheval	365	journées à	fr. 5 60 c ^t =	1,314 »	
4 gendarmes id.	1,460	id.	» 5 25 » =	4,745 »	
2 brigadiers à pied.	750	id.	» 2 90 » =	2,117 »	
8 gendarmes à id.	2,920	id.	» 2 65 » =	7,758 »	
15 hommes en plus	TOTAL .	fr. 5,475	journées	TOTAL .	fr. 15,914 »
Différence entre la solde d'un maréchal des logis à cheval et celle d'un brigadier à cheval, 365 jours à fr. 0 50 c ^t fr. 109 50					
				TOTAL .	fr. 16,023 50
A déduire pour arrondir le chiffre du litt. A.				fr.	25 50
					16,000 »
A REPORTER				fr.	16,000 »

(1) Budget, n° 120, X (session de 1881-1882).

REPORT. . . fr. 16,000 »

LITTERA B. — *Fourrages.*

5 chevaux ou 1825 journées à fr. 1 50 c ^s . fr.	2,737 50	
à déduire pour incomplet	4 25	
	<hr/>	2,733 25

LITTERA C. — *Buffleterie et harnachement.*

10 hommes à pied à 1 franc par an . . . fr.	10 »	
5 id. à cheval à 2 francs »	10 »	
	<hr/>	20 »

LITTERA D. — *Casernement des hommes.*

15 hommes ou 5,475 journées à fr. 0 05 c ^s fr.	275 75	
---	--------	--

LITTERA E. — *Casernement des chevaux.*

5 chevaux ou 1,825 journées à fr. 0 04 c ^s	75 »	
---	------	--

LITTERA J. — *Armement et munitions.*

Munitions et entretien des armes pour les nouvelles brigades à créer	100 »	
	<hr/>	

TOTAL des charges ordinaires et permanentes. . fr.	19,200 »
--	----------

CHARGE EXTRAORDINAIRE ET TEMPORAIRE.

LITTERA J. — *Armement et munitions.*

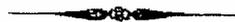
Crédit demandé pour la première mise des objets d'arme- ment à fournir aux hommes qui formeront l'effectif des brigades nouvelles à créer en 1883.	2,100 »	
	<hr/>	

TOTAL. . . . fr.	21,500 »
	<hr/>

Le total du Budget, amendé, du corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1883 s'élèvera ainsi à 3,518,200 francs, pour un effectif de 2,023 officiers, sous-officiers et gendarmes et de 1,372 chevaux, conformément au tableau ci-joint.

Le Ministre de la Guerre,

A. GRATRY.



DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1883.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU CORPS

ARTICLE.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		GENDARMERIE. a)		
		—		
		Trattement, solde et accessoires.		
		EFFECTIF.		
		—		
		HOMMES. CHEVAUX.		
		53 67		
		1,970 1,503		
a.		2,023 1,572		
		Officiers de tous grades fr. 211,188 75		
		Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 2,251,849 25		
		TOTAL 2,463,038 »		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire. 70,000 »		
		Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir :		
		80 hommes à cheval, à 400 francs 52,000 »		
		50 — à pied, à 150 francs 7,500 »	59,500 •	
		TOTAL 2,572,538 »		
		A DÉDUIRE, pour vacances et congés 4,158 »		
		2,568,400 •		
		Fourrages.		
		24,455 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 75 ct. 41,575 50		
		114,975 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 65 ct. 189,708 75		
b.		591,550 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 50 ct. 542,025 •		
		TOTAL 773,507 25		
		A DÉDUIRE, pour incomplets fr. 7,187 75		
		766,119 50		
		Entretien de la buffleterie et du harnachement.		
		665 gendarmes à pied, à 1 franc par an. 665 »		
c.		1,505 — à cheval, à 2 francs par an, 2,610 »	3,275 »	
		1,970		
		3,516,100 •		
		Casernement des hommes.		
d.		719,050 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes 55,952 50		
		Casernement des chevaux.		
e.		476,525 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes 19,055 »		
		Dépenses diverses.		
f.		Frais de bureau des officiers et des sous-officiers. 65,000 »		
g.		Moyens de transport aux troupes en marche 5,000 »		
h.		Frais de route, de séjour et de tournée des officiers 17,000 »		
i.		Armement et munitions. 13,800 »		
k.		Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie dans les localités où le service n'est pas assuré par le personnel de l'armée 20,000 »		
l.		Transport de fonds, d'effets, etc. 1,500 »		
m.		Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, etc. 5,000 »		
		TOTAL 5,516,100 »		
		Charge extraordinaire et temporaire.		
n.		Première mise des objets d'armement à fournir pour l'augmentation d'effectif. 2,100 »		
		TOTAUX fr. 5,516,100 •		
			2,100 •	

DE LA GENDARMERIE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		GRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.	
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
					a) Ce corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après:	
Officiers.						
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecins et vétérinaires.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.
1	»	5	Général major (1)	1,095	12,700 »	12,700 »
1	»	2	Lieutenant-colonel	750	7,500 »	7,500 »
3	»	6	Majors	2,190	6,600 »	19,800 »
1	»	2	Capitaines adjudant-major de 1 ^{re} cl.	750	5,800 »	5,500 »
»	1	»	— quartier-maître	»	3,800 »	3,800 »
»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,450 »	3,450 »
»	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »
»	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »
5	»	10	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,800 »	27,500 »
4	»	8	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	18,800 »
18	»	18	Lieutenants	4,380	3,250 »	58,500 »
16	»	16	Sous-lieutenants	8,050	2,950 »	47,200 »
		49				211,250 »
		53				
A AJOUTER :						
Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier						1,000 »
TOTAL fr.						212,250 »
A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.						1,061 25
RESTE fr.						211,188 75
(1) Lorsque le corps est commandé par un colonel le traitement est de 10,000 francs.						
5,518,200 »	5,491,600 »	26,600 »	»			
Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.						
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE	MONTANT.
			de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	journalière.	
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »
9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,168 50
75	75	Maréchaux des logis à cheval	27,375	27,375	3 90	106,762 50
36	»	— — à pied	13,140	»	3 10	40,754 »
187	187	Brigadiers à cheval	68,255	68,255	3 60	245,718 »
90	»	— à pied	32,850	»	2 90	95,265 »
1,050	1,050	Gendarmes à cheval	375,950	375,950	3 25	1,221,837 50
839	»	— à pied	196,755	»	2 65	521,347 75
1,970	1,505		719,060	476,325		2,351,849 25
A AJOUTER : Chevaux d'officiers						24,455
TOTAL GÉNÉRAL						500,780
5,518,200 »	5,491,600 »	26,600 »	»			